



Publié le 01/01/2025

## "Faites bouger votre quartier" 2025 : vous avez un projet ? Nous le finançons !

### QUEL TYPE DE PROJET ?

#### Quel type de projet ?

Les projets soutenus devront porter sur l'un des **thèmes** retenus pour cette **11<sup>e</sup>** édition :

- le renforcement du lien social au sein de la résidence et le bien-vivre ensemble
- le développement durable
- l'inclusion numérique
- l'accès à la culture et au sport.

Le jury appréciera particulièrement la manière dont votre projet mobilise les locataires 3F.

Ces projets devront **impérativement** :

- mobiliser majoritairement les locataires d'Immobilière 3F et de 3F Seine-et-Marne, en Île-de-France,
- se dérouler dans ou à proximité de la résidence,
- impliquer un nombre conséquent de locataires,
- se dérouler entre le **1<sup>er</sup> janvier 2025** et le **31 décembre 2025**
- être réalistes et garantir une faisabilité pratique.

### **Les actions suivantes seront particulièrement appréciées.**

- Créer des moments de convivialité entre résident·es, les aider à renouer des liens et à répondre à leurs besoins.
- Rendre le numérique accessible au plus grand nombre afin de permettre un meilleur accès aux droits et de faciliter les démarches administratives.
- Accompagner la prise en main des outils numériques et sensibiliser à leur bon usage (aide, prévention).
- Permettre de participer à l'embellissement des espaces collectifs.
- Animer des jardins partagés.
- Valoriser le patrimoine immobilier des résidences.
- Impliquer les habitant·es dans la vie de leur quartier.
- Sensibiliser à la réduction des déchets.
- Favoriser le réemploi et la réparation des objets.
- Permettre l'accès de tous et toutes à la culture et au sport.
- Accompagner des actions d'ouverture au monde professionnel.

## **QUI PEUT RÉPONDRE ?**

Cet appel à projets a vocation à soutenir des projets innovants proposés par des **locataires, groupes de locataires, associations, amicales de locataires.**

## COMMENT LES PROJETS SONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

**Date limite de dépôt** : vous pouvez déposer votre dossier **tout au long de l'année** jusqu'au **12 décembre** pour un projet qui devra **se dérouler au cours de l'année 2025**.

Le comité de sélection se réserve la possibilité **d'auditionner** les porteurs et porteuses de projets.

Si leur projet est sélectionné, ils ou elles bénéficieront :

- d'un **accompagnement** au montage du projet ;
- d'une **aide financière** pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

## COMMENT RÉPONDRE ?

### Comment répondre ?

Tout projet doit être présenté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre **2025**, **en ligne au lien ci-dessous** :

[Candidature « Faites bouger votre quartier ! »](#)